



COMMUNE

DE

DEMI-QUARTIER

HAUTE-SAVOIE

N° 2023-69

Le Maire de la Commune de DEMI-QUARTIER ;

Vu les articles L 2212-1, L2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles R 411-5, R 411-8, R 411-21-1 et R 411-26 du code de la route ;

Vu les articles 131-12 et 131-13, R610-3 et R 610- 5 du Code pénal ;

Vu la demande de l'entreprise « CIRCET 5 Rue André Gide – 74000 ANNECY » en date du 16 août 2023 afin de réglementer la circulation Route de Sallanches / RD 1212 pour permettre à « PRO IRTE » d'effectuer des travaux de tirage de câble optique pour le PACTOO en vue du raccordement FIBRE d'un client Agence Boan Immobilier.

Considérant qu'il convient de réglementer la circulation sur cette voie communale pour permettre à cette entreprise de réaliser ces travaux ;

Considérant qu'il appartient bien au Maire de le faire,

ARRETE :

Article 1^{er} :

Durant la période du 18 septembre 2023 au 22 septembre 2023 inclus, la circulation sera alternée, se faisant par demi-chaussée sur la Route de Sallanches et RD 1212 située en l'agglomération depuis le rond-point de Casino jusqu'au carrefour formé par le Chemin d'Arbon.

Article 2 :

La vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h et le dépassement interdit au niveau du chantier.

Le stationnement sera interdit à tous véhicules au niveau du chantier.

Article 3 :

La présence du chantier sera signalée par des panneaux de signalisation réglementaires mis en place par la société PRO IRTE de part et d'autre des voies concernées.

Article 4 :

Le présent arrêté sera affiché sur place par la société « PRO IRTE ».

Article 5 :

Les infractions au présent arrêté seront relevées et poursuivies conformément à la loi par la Gendarmerie et tout autre agent compétent.

Article 6 :

Ampliation du présent arrêté qui sera affiché à la porte de la mairie, sera transmise à la brigade de Gendarmerie de Megève, à la société « PRO IRTE », les services techniques de la commune, un exemplaire étant conservé en Mairie.

Fait à Demi-Quartier, le 21 août 2023.

Certifié exécutoire.

Publié électroniquement le 21/08/2023

Télétransmis Sous-préfecture le 21/08/2023


Le Maire,


Stéphane ALLARD